



DÉBAT
PUBLIC

CAHIER D'ACTEUR

FOS BERRE PROVENCE
UN AVENIR INDUSTRIEL EN DEBAT

02.04.2025
13.07.2025

JUIN 2025



La Métropole Aix-Marseille-Provence compte plus d'1,8 million d'habitants, comprend 92 communes et exerce des compétences stratégiques majeures : Aménagement et urbanisme, Cohésion sociale et insertion, Culture, Sport, Développement économique et Attractivité, Habitat et Logement, Mobilité, Gestion durable du cadre de vie (Eau et assainissement, Déchets, Energie, ...).

Représentant plus de 40 % du PIB régional et accueillant 75 % des implantations internationales d'entreprises sur la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aix-Marseille-Provence se classe parmi les grandes métropoles européennes.

Contact : Métropole Aix-Marseille-Provence

Adresse BP 48014 - 13567
MARSEILLE CEDEX 02
T +33 4 91 99 99 00
Site Internet : ampmetropole.fr

Le point de vue de la Métropole Aix-Marseille- Provence

EN BREF.

Un territoire prêt à relever le défi de la réindustrialisation

Le secteur industriel est confronté à des enjeux importants en termes de compétitivité internationale et de décarbonation. La mutation du tissu industriel constitue cependant une opportunité : celle d'accueillir des investissements massifs dans les industries vertes et de renforcer les activités portuaires, au bénéfice des habitants et de leur cadre de vie.

Cette transformation et les aménagements qui la sous-tendent sont également nécessaires pour garantir le maintien du tissu industriel et des emplois existants.

La Métropole actionnera tous les leviers dont elle dispose pour accompagner au mieux cette transformation en s'appuyant sur le schéma de cohérence territoriale (SCOT), les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), le programme local de l'habitat (PLH) et ses autres documents stratégiques pour l'économie et la mobilité. Elle déploiera également les actions idoines en matière de gestion des déchets et de l'eau, pour assurer la protection des milieux naturels et littoraux, avec la création d'un outil opérationnel pour la gestion des espaces de compensation.

Enfin, elle sera attentive à la mise en place d'une gouvernance élargie permettant d'assurer une représentativité au bon niveau de l'ensemble des parties prenantes afin de garantir des prises de décisions collectives quant à l'avenir de ce territoire.



Débat public Fos Berre Provence - Un avenir industriel en débat
244 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris
fos-berre-provence@debat-cndp.fr
www.debatpublic.fr/avenir-industriel-fos-berre-provence



Planifier et réaliser un aménagement respectueux du cadre de vie

Assurer l'accueil de nouvelles populations tout en répondant aux besoins des habitants.

D'ici 2030, la création de près de 10 000 emplois est attendue sur ce territoire, générant un besoin estimé à 5 600 logements, principalement dans les communes situées au sud et à l'ouest de l'Étang de Berre. Ces besoins sont anticipés et pris en compte grâce aux fonciers identifiés par les communes dans le Programme local de l'habitat (PLH) métropolitain, ainsi que dans les zones à urbaniser définies par les Plans locaux d'urbanisme (PLU).

Ces perspectives traduisent l'engagement fort de la Métropole à soutenir, sur le plan urbain, le développement des projets industriels. Elles s'inscrivent pleinement dans le projet métropolitain porté par le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) approuvé en juin 2025. Élaboré en étroite collaboration avec les communes, ce document stratégique encadre l'action métropolitaine en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Parallèlement, trois Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) sont en cours d'élaboration autour de l'Étang de Berre — Istres-Ouest-Provence, Pays de Martigues et Pays Salonais. Leur adoption, prévue après 2028, permettra de répondre efficacement aux enjeux d'articulation entre développement industriel et besoins en logement.

Tous les projets urbains et d'habitat seront conçus dans le respect des principes d'aménagement durable inscrits dans le SCoT métropolitain et les futurs PLUi.

Permettre le déploiement de nouvelles activités économiques

En dehors de la Zone Industriale-Portuaire (ZIP), la Métropole modernise les pépinières

Faciliter l'emploi local

La Métropole sera attentive à la réponse de l'Etat, de la Région et des acteurs privés en matière de formation afin que le développement industriel bénéficie aux habitants. L'enjeu est d'anticiper les besoins des entreprises sur les métiers de demain et d'adapter les formations initiales comme continues (du CAP à l'ingénierat), tout en proposant d'autres types de formation comme les écoles de production ou dispensées directement par les industriels à l'instar du centre OLEUM déployé par Total Energies.

La Métropole améliorera les solutions de transports pour favoriser le rapprochement entre les bassins d'emplois, les viviers de demandeurs d'emplois et les lieux de formation.

d'entreprises de l'ouest Etang de Berre et conforte le déploiement de pôles dédiés aux filières d'avenir comme l'aéronautique et le spatial avec Airbus Helicopters et Henri Fabre à Marignane-Vitrolles et le pôle Jean Sarrail et la base aérienne 125 à Istres, les énergies renouvelables et le nautisme avec le projet Windtech à Port Saint-Louis-du-Rhône.

L'enjeu est de consolider les acteurs existants tout en offrant de nouvelles opportunités de diversification. Pour ce faire, la Métropole ambitionne d'aménager de nouvelles zones d'activités dédiées à l'industrie sur des espaces considérés comme stratégiques de par leur situation géographique et leur potentiel foncier notamment à Berre l'Étang, Martigues/Port de Bouc, Gignac, Istres et Grans.

Enfin, elle souhaite s'investir avec le GPMM et la Ville de Fos-sur-Mer dans la création d'une Cité de l'Industrie et du Port, véritable lieu totem ouvert aux habitants pour mieux appréhender les enjeux liés au développement de la ZIP et accueillir des activités tertiaires et liées à l'innovation.

Préserver les espaces naturels et l'environnement

Le territoire métropolitain présente des enjeux de conservation pour les 5 801 espèces connues dont au moins 436 sont protégées.

Ce territoire est, tout autour de l'étang de Berre, très riche en milieux exceptionnels, fragiles et en voie de disparition à l'échelle mondiale (zones humides et steppe). Il est de surcroît soumis à une forte pression d'aménagement urbain et économique, entraînant l'artificialisation et la fragmentation des milieux naturels et agricoles.



Dans le cadre des projets industriels prévus dans la ZIP jusqu'aux rives de l'étang de Berre et pour anticiper les besoins de logements et d'équipements, il est important d'anticiper les impacts écologiques induits par l'accueil de nouveaux projets d'aménagement.

L'objectif est de pouvoir viser la zéro perte nette de biodiversité, voire un gain de biodiversité tel qu'inscrit au Code de l'Environnement (art. L. 110-1-II). Il convient donc de raisonner non pas seulement à une échelle projet mais sur la planification par anticipation de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » (ERC) afin de contribuer à une amélioration significative de l'ensemble des fonctionnalités écologiques fragilisées et/ou menacées.

La Métropole met également tout en œuvre pour améliorer le cadre de vie des habitants en proximité avec la gestion de l'eau potable et des eaux usées mais aussi la collecte et le traitement des déchets. Elle assumera les investissements nécessaires pour l'accueil de nouvelles populations.

La Métropole est aussi impliquée dans la protection des milieux naturels (littoraux, marins, lacustres et continentaux) au travers de la gestion d'espaces naturels, la gestion des ports de plaisance, des risques feux de forêt, inondations et submersion.

Accompagner la décarbonation en développant une offre de transports en commun adaptée

En matière de transports, les grands projets industriels ou militaires en cours de développement sur le territoire entraîneront une augmentation significative des flux de personnes et de marchandises. A horizon 2030, la hausse du trafic routier est ainsi estimée de + 10 à + 30% selon les axes. Cette croissance va se traduire par l'augmentation du nombre de déplacements domicile-travail, mais aussi par des pics hors des heures de pointe habituelles en raison des emplois postés prédominants dans l'industrie.

Evaluer l'impact des projets sur la qualité de l'air et la santé des populations

La population de ce territoire subit d'importantes nuisances liées à l'industrie et au transport depuis de nombreuses années. Les données de santé issues de l'Observatoire régional de santé Paca montrent que l'état de santé des habitants de la zone de Fos-Berre est globalement moins bon comparé à celui de la population de la région Sud : surmortalité de 3% chez les hommes et surmortalité par cancer de 4% (9% chez les hommes), ce pourcentage s'élève à 34% si l'on compare uniquement le territoire de Fos sur Mer / Port-Saint-Louis-du-Rhône à la région Sud.

Pour accompagner un nouveau développement industriel de la zone, malgré la baisse notable des émissions de polluants atmosphériques déjà observées, il convient d'informer et intégrer les habitants dans les démarches menées sur le territoire et de mettre en place un outil permettant une vision globale des impacts engendrés à venir.

La Métropole propose de tester l'outil EIS (Evaluation d'Impact sur la Santé) qui est une « combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou une stratégie peuvent être évalués selon leurs effets potentiels sur la santé de la population et selon la dissémination de ces effets dans la population. Il s'agit d'un processus multidisciplinaire structuré par lequel une politique ou un projet sont analysés afin de déterminer leurs effets potentiels sur la santé ».

Dans les faits, il s'agira d'utiliser les données existantes et les scénarios envisagés pour modéliser les effets sur les déterminants de santé : exposition à la pollution (air, bruit, eau), l'alimentation, l'accès au soin, les pratiques sportives et de déplacement, l'accès à des espaces naturels, l'accès à l'emploi, au logement...

L'EIS est une démarche volontaire et participative qui s'appuie sur une méthodologie internationalement reconnue. Elle se décline en 4 étapes :

- Organisation du partenariat ;
- Périmètre, objectifs, et déterminants (qualité de l'air, nuisances sonores, qualité et ressource en eau, sols... ;
- Consultation des parties prenantes (experts et associations locales) ;
- Recommandations et évaluation.

Au-delà de l'optimisation des infrastructures routières par l'Etat et le Département (cf. encadré), l'enjeu est bien de consolider l'offre de transports alternatifs en répondant aux attentes du plus grand nombre d'usagers de la ZIP qu'ils soient actifs ou industriels.

A court terme, il s'agit donc de poursuivre le développement du covoiturage en s'appuyant notamment sur le service métropolitain créé en 2023. L'offre de transports en commun sera également renforcée dans les principales centralités urbaines : Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de Miramas (en service depuis avril), de Martigues-Port de Bouc et d'Istres (2029). L'intermodalité sera organisée via des stations multimodales à l'entrée de chacune des 5 zones de la ZIP. A charge pour les industriels de compléter cette offre publique par la mise en place de navettes routières privées. Enfin, dans la logique de territorialisation du Plan de mobilités de la Métropole, des itinéraires cyclables protégés seront également développés.

Coté Est Etang de Berre, Vitrolles confirme son rôle de pôle central d'intermodalité avec la livraison fin 2025 de l'extension du BHNS Zenibus à l'ouest jusqu'à la ZAC des Florides et à l'est jusqu'à Plan de Campagne. Une restructuration du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Pierre Plantée est également prévue avec une nouvelle gare routière et un parking relais.

D'ici 2029, un transport par câble, long d'un kilomètre, reliera l'aéroport à la gare ferroviaire de Vitrolles Aéroport Marseille Provence, en moins de six minutes, avec une station intermédiaire qui desservira également le site d'Airbus Helicopters.

Un ascenseur incliné permettra également de faire la liaison entre la gare routière de Cap Horizon et la gare, constituant ainsi un PEM unifié au cœur du bassin d'emploi de Vitrolles et du secteur aéroportuaire.

L'amélioration du réseau routier : une étape incontournable

Relevant de la compétence de l'Etat ou du Département, la Métropole soutient que la priorité soit donnée à la réalisation du contournement de Martigues-Port de Bouc permettant la requalification en boulevard urbain multimodal de la RN 568 et le réaménagement de la RD 268, unique voie de desserte des bassins Ouest du GPMM.

Autre chantier majeur pour permettre d'améliorer l'accessibilité du bassin d'activités de Fos Etang de Berre et la qualité de vie des riverains : la liaison Fos-Salon. En avance de phase, la Métropole finance à 100% la réalisation de l'échangeur des Bellons au nord d'Istres pour accompagner le développement de la base aérienne. Cet ouvrage de 21 M€, dont la livraison est prévue en 2028, est complémentaire des chantiers départementaux du barreau de Sulauze entre Miramas et Istres, et du réaménagement de carrefours à Grans pour fluidifier la circulation et désaturer les centres urbains.

Enfin, la Métropole soutient la création d'un nouveau terminal de transport combiné à Fos-sur-Mer (Ventillon) en complément de l'extension de celui de Clésud à Miramas pour répondre aux enjeux de massification du transport de marchandises.

[Le plan de mobilité en synthèse, ici](#)



CONCLUSION

Compte tenu des enjeux liés aux conditions de réussite identifiées dans la feuille de route pour le développement industriel du Golfe de Fos-Etang de Berre cosignée par l'Etat, la région et la Métropole, le 27 février 2025, il est indispensable de mettre en place une gouvernance élargie permettant d'associer les communes et les acteurs économiques dont les représentants des salariés aux décisions prises quant au devenir de ce territoire.

De même, il est fondamental de poursuivre une concertation permanente avec les habitants, au-delà du débat global, à l'instar de ce qui a été mis en place au travers du Lab industrie Fos-Berre.

